

DÉLIBÉRATION n° 2023-07-08-15

Le conseil d'administration, en sa séance du 08/07/2023,  
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n°2020/10/10-2 modifiée du Conseil d'administration en sa séance du 10 octobre 2020 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés et à la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur ;

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission consultative des marchés de l'IEP relatifs au marché de prestations d'accueil physique et téléphonique ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du marché public de prestations d'accueil physique et téléphonique

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et du procès-verbal de la Commission des marchés de l'IEP, le conseil d'administration :

- Désigne l'entreprise ci-dessous attributaire du marché :

ETIC Accueil

21 rue Elie Pelas

13016 MARSEILLE

Siret : 380 383 158 001 32

- Autorise le directeur de l'IEP à signer le marché avec l'entreprise susmentionnée sous réserve de la production par l'entreprise des pièces exigées au moment de l'attribution.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 08/07/2023

Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **10/07/2023**